

Concerne : Plongées dans la résurgence de l'Orbe à Vallorbe Accès pour les plongées et comportements à adopter

Contexte :

La résurgence de l'Orbe à Vallorbe (canton de Vaud) constitue un lieu de plongée particulier pour les plongeurs en lac ou mer et les plongeurs en siphons depuis de nombreuses années.

La fréquentation du site et du siphon d'entrée des grottes de Vallorbe par les plongeurs ne présentait pas un réel problème avant les années 2000.

Force est de constater que cette fréquentation, liée à l'envie de tester de nouvelles expériences pour les plongeurs, a fortement augmenté ces dernières années.

Ceci, avec des conséquences directes sur la cohabitation avec le fonctionnement et le personnel des grottes de Vallorbe SA qui gère ce secteur très touristique.

Récemment, et ceci malgré l'interdiction générale de circuler entre le parking principal des grottes, situé à côté de la centrale électrique de La Dernier et la source, une fréquentation totalement anarchique du site s'est instaurée de la part de plongeurs venant de tous horizons.

Leurs véhicules empruntent sans vergogne le chemin carrossable interdit et sont stationnés durant toute la durée de la plongée devant l'entrée de la grotte touristique. Ceci, malgré un accord verbal « amical » stipulant que les véhicules doivent être parkés 150 m en aval dans le petit parking des employés de la grotte.

De plus, le site est littéralement envahi de matériel de plongée sur de grandes surfaces, mises à ban par la commune en raison du risque de chute de pierres. Le fait de stationner à cet endroit pour s'équiper à l'entrée de la source représente aussi un risque certain à ce sujet.

Attitude actuelle vis-à-vis des plongées dans la source et comportements à adopter par les plongeurs :

Considérant que la source de l'Orbe et son premier siphon représente un site exceptionnel pour une expérience de plongée souterraine et soucieuse de ne pas interdire les plongées dans ce site, la Commune de Vallorbe et la Société Anonyme des Grottes de Vallorbe proposent la solution suivante dans l'attente de constater l'évolution de la situation.

Les voitures des plongeurs restent stationnées sur le parking principal des grottes à côté de la centrale électrique de La Dernier.

L'accès à la source par le chemin carrossable n'est pas autorisé et tout contrevenant court le risque d'être verbalisé.

Les plongeurs s'équipent partiellement sur ce parking (limitation du temps sur place à être exposé aux chutes de pierres).

Ils acheminent ensuite leur matériel de plongée à pied et au besoin avec un petit chariot qui est leur propriété.

Une fois équipés pour plonger et après avoir stocké leur chariot sur le petit parking des employés, les plongeurs pénètrent sans tarder dans la résurgence.

Après la plongée, le déséquipement partiel s'opère au niveau des chariots stockés, à 150 m en aval de l'entrée des grottes.

Ce n'est qu'en adoptant un type de comportement adéquat, vu la fréquentation en hausse qu'il sera possible de conserver le privilège de pouvoir plonger librement dans ce site exceptionnel.

Remarque importante : les personnes qui plongent dans la source de l'Orbe assurent l'entière responsabilité de leurs actes à titre personnel et ceci aussi bien en ce qui concerne les risques liés à l'instabilité du milieu naturel (chutes de pierres) qu'à ceux plus spécifiques liés à la plongée (noyade).

En aucun cas la commune de Vallorbe ou la société des Grottes de Vallorbe SA ne pourront être tenues pour responsables en cas d'accident.

Grottes de Vallorbe SA
Recherche et développement
Gérald Favre
Vallorbe, le 15 mai 2020

NB : Ce texte a reçu l'accord des autorités de la Commune de Vallorbe et du Conseil d'Administration des Grottes de Vallorbe SA.